



[locataire]Chauffage obselète

Par **Etincelle**, le **03/12/2008** à **10:46**

Bonjour,

Voilà, je viens d'emménager dans un appartement que j'ai récupéré avec plein de soucis (placards défectueux, fuite et autre); et où les chauffages datent d'au moins 20 ans !

Ils ont été réparés car quelques uns ne fonctionnaient pas, mais depuis que je les utilise, certains fonctionnent très mal, ils chauffent peu, les autres chauffent mais il faut attendre au minimum une demi-heure. Et ils ne chauffent convenablement que s'ils sont mis à fond.

Ayant des pièces assez spacieuse, je mets du temps à chauffer tout ça, et ce sont des chauffages electriques, donc si je les laisse tous tourner 24/24h à fond, je ne vais pas tarder à voir mes factures EDF flamber.

J'ai demandé à mon agence de bien vouloir faire quelque chose au moins pour la pièce principale qui est assez grande. Mais maintenant que je vois que les autres chauffages ne sont pas plus efficace, je vais leur demander de tout changer.

Donc ma question, c'est est-ce que je peux exiger un changement des radiateurs? Car ils m'ont fait comprendre que ça dépendait du bon vouloir du propriétaire, même si l'agence m'a dit que vu l'ancienneté de l'appartement, il devrait quand même faire des travaux...mais vu que je leur demande de réparer tout ce qui va pas (placard, fuite des WC, robinets...) j'ai peur qu'ils laissent le reste de côté.

Donc ai-je un recours contre ça?

Merci d'avance

Par **Etincelle**, le **05/12/2008** à **13:36**

Personne n'a d'infos svp?

Par **Etincelle**, le **10/12/2008** à **20:24**

Désolé de vous embêter à nouveau, mais personne ne pourrait m'éclairer sur le sujet svp?

Par **Corentin**, le **10/12/2008** à **21:42**

Bonjour,

vosre question est certainement une question classique. Je vous conseille de vous adresser à des associations spécialisées dans la défense des locataires. Je pense que vous pourrez trouver sur internet les sites de certaines, peut-être y trouverez même la réponse à vos questions.

Vous avez le droit d'exiger du propriétaire toutes ces réparations nécessaires. Il a l'obligation de les faire.

Il me semble que s'il s'obstine à refuser ces réparations, vous aurez le droit de refuser de payer vos loyers.

Mais ne faites pas ça trop vite, renseignez vous d'abord. Trouvez des informations auprès des associations, des agences immobilières. Puis tentez de négocier avec votre propriétaire. En cas d'échec, vous ferez jouer vos droits. Je vous conseille de garder des traces écrites de vos échanges avec l'agence immobilière et le propriétaire (copies de lettres, Accusés de réception,...) au cas où.

Cordialement,